

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVENANT N°1**

**PROGRAMME « RELANCE SOLIDAIRE »
FONDS DE PRÊT ESS'OR**

**ENTRE
MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE
&
France ACTIVE PACA**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Métropole Aix-Marseille-Provence - Siège social 58 boulevard Charles Livon - 13007
Marseille.

Représentée par Madame **Martine Vassal**, Sa Présidente

Ci-après dénommée la « **La Métropole** »

D'UNE PART,

ET

L'association France Active Paca, - Siège social est situé 26 rue de la république 13002
Marseille.

Représentée par Monsieur **Jacques Bonnabel**, Président du Directoire

Ci-après désigné «**France Active PACA** »

D'AUTRE PART,

**CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION INITIALE, IL A ETE CONVENU
CE QUI SUIT :**

Modification de l'article 5.2 :

L'article 5 de la Convention est modifié comme suit :

« Le montant de l'apport qui n'aura pas fait l'objet d'utilisation d'ici le 31 décembre 2022 devra être restitué le premier semestre 2023. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

FAIT à MARSEILLE, EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, LE

<p>Pour la METROPOLE</p> <p>Martine Vassal Présidente de la Métropole</p>	<p>Pour France ACTIVE PACA</p> <p>M. Jacques BONNABEL Président du Directoire</p>
--	--